

Réussir l'installation de votre bassin de rétention : le parcours administratif et technique

Études préalables et conformité réglementaire

- Réaliser une étude de sol (géotechnique G2) pour déterminer la perméabilité du terrain et la profondeur de la nappe phréatique.
- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le règlement d'assainissement de votre commune pour connaître le débit maximal de rejet autorisé.
- Dimensionner le bassin en fonction de la période de retour imposée par les autorités locales (événement pluvial décennal, trentennal ou centennal).

Démarches administratives obligatoires

- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) ou une demande de permis de construire si le projet modifie l'aspect extérieur ou l'emprise au sol.
- Vérifier si le projet est soumis à la loi sur l'eau (IOTA) et déposer le dossier auprès de la DDT(M) si nécessaire (rubrique 2.1.5.0).

Conception et exigences techniques

- Intégrer un dispositif de prétraitement (débourbeur-déshuileur) en amont du bassin pour prévenir l'envasement.
- S'assurer que le système respecte les normes de qualité de rejet imposées par les autorités compétentes.

Réception et pérennité de l'ouvrage

- Établir un dossier de récolement incluant les plans conformes à l'exécution et les preuves du respect des prescriptions techniques.
- Mettre en place un plan de maintenance annuel incluant le curage et le nettoyage des ouvrages de régulation pour garantir la pérennité du bassin.